

La macro-zone présentée au débat public et les points de raccordement potentiels

Zone du débat public issue des zones à vocation d'énergies renouvelables en mer issues du Document stratégique de Façade (DSF) :

- Zone 3 : Côte d'Albâtre et ses ouverts
- Zone 5 : Large baie de Seine

Barnabos Poste éventuel de raccordement électrique

- Eolien posé : site attribué
- Fuseau de raccordement des parcs attribués
- Délimitation maritime établie par un accord entre Etats
- - - Limite extérieure de la mer territoriale (12M)

Ligne électrique Poste électrique

- 225 kV ● 225 kV
- 400 kV ● 400 kV

Zone située en dehors des d'exclusion sur la base des critères techniques et/ou réglementaires

Aire de recherche de zones préférentielles pour de futurs parcs éoliens en mer, compte tenu de la zone de sécurité maritime

Aire d'étude du raccordement à terre

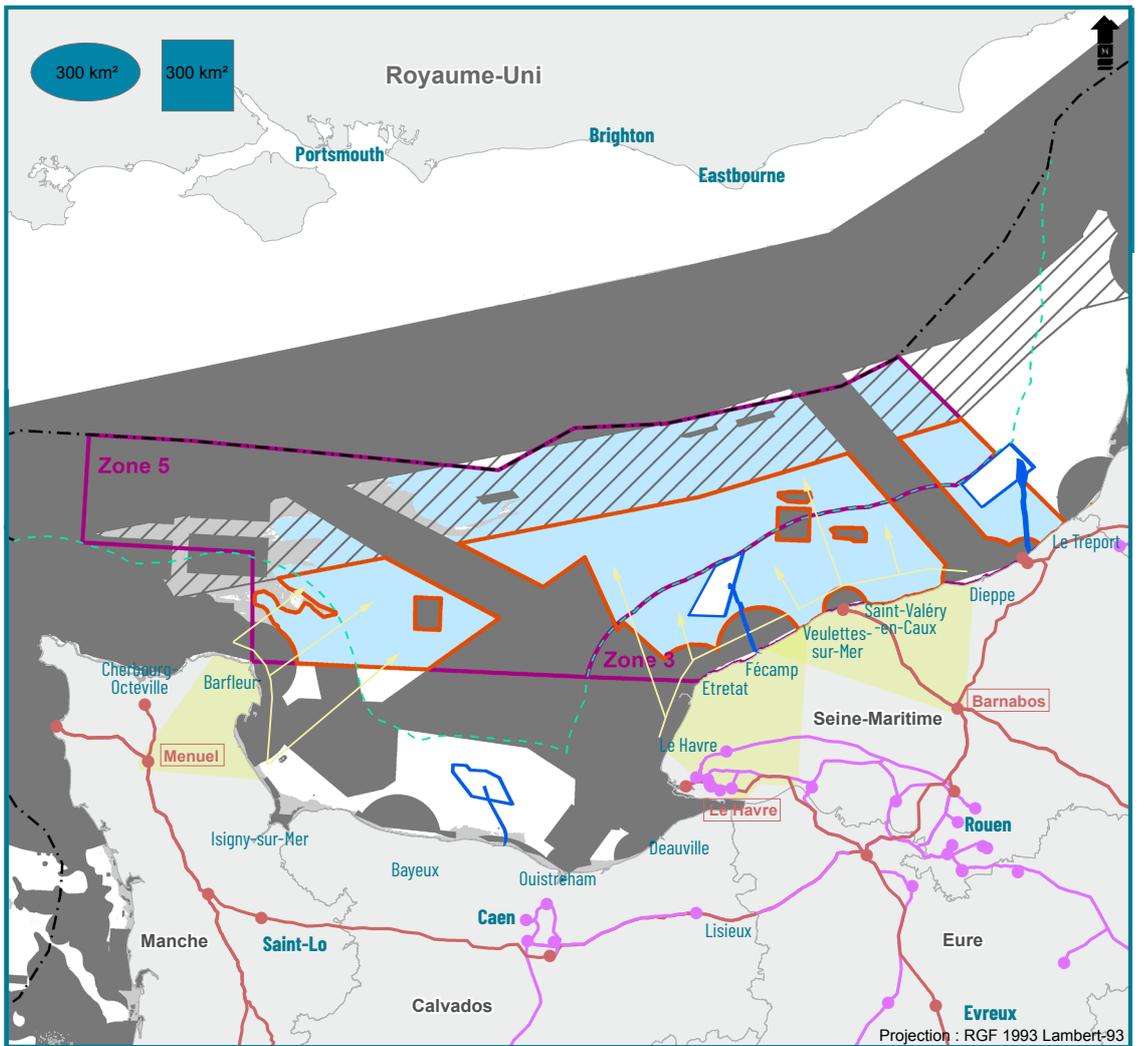
Projections vers les aires d'études possibles en mer

Zone d'exclusion réglementaire

Zone d'exclusion technique

Zone de sécurité maritime - 10 milles nautiques de la voie de navigation au niveau de la macro-zone

Pour information, formes de surface 300km²



Sources:

- MTES: Limites EMR
- Shom: Limites maritimes
- RTE: lignes, postes RTE, zones de raccordement

Réalisation: Cerema - Septembre 2019

